



Dettes de loyer/pas de relances/ pas de solde antérieur/ pas de re

Par Siwa

Bonjour

Je sais devoir plusieurs mois de loyer à mon propriétaire suite à un gros problème de santé.

Je souhaite régulariser mais je suis perdu car celui-ci ne répond pas à ma demande du solde à devoir formulée par mail, ne mentionne jamais de montant sur la rubrique "solde antérieur" des avis d'échéance et ne m'a jamais envoyé de relance.

Je lui ai demandé par mail de m'indiquer le montant que je lui dois pour ensuite lui proposer une solution de régularisation mais il ne réagit pas. Que dois-je faire pour me protéger si à l'avenir il me demandait de tout payer d'un coup ?

Par Isadore

Bonjour,

Vous savez que ce que vous lui avez versé, donc il vous suffit de faire le calcul vous-même. Prenez dès maintenant l'initiative de lui payer ce que vous lui devez (ou ce que vous pouvez payer).

Si vous n'avez pas de moyen de lui payer votre loyer, mettez l'argent de côté en attendant qu'il vous demande de régler votre dette.

Que dois-je faire pour me protéger si à l'avenir il me demandait de tout payer d'un coup ?

Vous n'avez aucun moyen de vous "protéger", un créancier n'est pas obligé d'accorder un échéancier. Il faut mettre l'argent de côté. Si vous n'avez pas pu économiser assez pour cela, et que votre bailleur va en justice, le juge pourra vous accorder des délais si vous prouvez votre incapacité de payer et votre bonne foi.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une demande par mail n'est pas contraignante. Rien n'oblige le bailleur à vous répondre.

Avez-vous des quittances des derniers loyers payés ? À partir de ces documents vous êtes capable de calculer la somme restant à devoir.

Il n'y a pas de moyen de vous protéger, à part déposer un dossier de surendettement.

Un lien utile :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272
[/url]

SOS loyers impayés

Service d'accompagnement, de conseils et de prévention en cas de risque d'expulsion liée à des impayés de loyer. Ce service informe gratuitement les locataires, comme les propriétaires.

Par téléphone 0 805 160 075

Numéro vert : appel et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile